

RESOLUTION

Soutien du renforcement du Conseil suisse de la presse

Selon ses statuts, il incombe à l'association professionnelle **impresum** de "*favoriser la mise en œuvre de l'éthique et la déontologie journalistiques, en particulier en veillant à respecter et à faire respecter les principes ancrés dans la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes*". En raison de cet objectif, **impresum** est historiquement le fondateur et actuellement le porteur le plus important du Conseil de la presse.

Les délégués des sections et des groupes de travail d'**impresum** prennent acte du processus de réforme en cours au sein de la Fondation du Conseil suisse de la presse et saluent les efforts déployés pour renforcer le Conseil de la presse et donc l'éthique professionnelle journalistique dans son ensemble.

Les délégués soulignent qu'**impresum** défend l'intégrité de l'éthique professionnelle en vertu de ses statuts. Cela ne doit pas être remis en question, modifié ou assoupli par les réformes. Les changements structurels au sein de la Fondation du Conseil suisse de la presse doivent également préserver le caractère original et éprouvé du Conseil de la presse en tant qu'organe d'autorégulation pour les journalistes. Cela signifie également que le Conseil de presse doit être géré et représenté par des personnes qui incarnent l'éthique et l'indépendance journalistiques par leur personne, leurs liens institutionnels et leurs actions.

En tant qu'organisation de journalistes la plus importante de Suisse, **impresum** évaluera les propositions de réforme par l'intermédiaire de son Comité, exprimera son point de vue à leur sujet conformément aux principes ci-dessus et, si nécessaire, apportera des modifications de contenu.

Adoptée par les délégués d'**impresum** lors de l'assemblée ordinaire des délégués du 22 mars 2019 à Fribourg.